

15 octobre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ORÉE présente avec le soutien du Ministère de l'Ecologie les résultats de la deuxième année d'application du dispositif français de *reporting* extra-financier

Pour la deuxième année consécutive, le réseau ORÉE publie, avec le soutien du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, une étude sur l'application du dispositif français de *reporting* extra-financier réglementaire.

Cette nouvelle étude, conduite avec le support de Patrick Jolivet, administrateur d'ORÉE, Président du groupe de travail *Reporting RSE* et Manager Reporting & Etudes chez *Utopies*, porte sur l'exercice 2013, alors qu'étaient concernées par la publication d'informations sociales, environnementales et sociétales, l'ensemble des entreprises cotées ainsi que toutes les entreprises non cotées de plus de 2 000 salariés et 400 millions d'euros de chiffre d'affaires ou de bilan.

Au regard des items du décret d'application de l'article L. 225 102-1 du code de commerce, l'étude fournit une analyse approfondie des informations publiées dans les rapports de gestion ou documents de référence des 15 plus importantes capitalisations boursières du CAC 40, des 15 plus faibles capitalisations boursières du SBF 120 et de **20 sociétés non cotées**. Elle présente également une analyse transversale permettant de mettre en exergue les tendances de fond du *reporting* et se conclut par des recommandations pour améliorer le dispositif, dans le sens d'une plus grande clarification des informations demandées.

Cette année, trois thématiques font l'objet de focus spécifiques : la **biodiversité**, l'**ancrage local des entreprises** et la **prise en compte de la RSE dans la chaîne d'approvisionnement**.



Pour plus d'informations, retrouvez la [synthèse des principaux résultats et recommandations](#) de l'étude

Retrouvez le [rapport complet](#)
et l'ensemble des publications ORÉE
sur www.oree.org